

Bulletin municipal

Numéro 1 - juin 2008



Le conseil municipal

De gauche à droite :

Odile Gervais, Conseillère
François de Laurens, Conseiller
Francis Bogey, Conseiller
Maurice Cenier, Conseiller
Roland Michel, Conseiller
Thierry de Koninck, Conseiller
Nathalie Langlois, Conseillère
Françoise Delasalle, Maire
Stéphane Godet, 2ème adjoint
Alain Defressigne, 1er adjoint
Joël Le Bouffau, Conseiller

"LE MOT DU MAIRE"

Je voudrais d'abord m'associer à mes collègues du Conseil Municipal, pour vous remercier de nous avoir accordé votre confiance lors du Scrutin du 9 mars 2008.

Il est temps pour nous de concrétiser ce qui vous a été annoncé dans notre programme électoral. Six années cela passe vite mais il ne faut pas brûler les étapes : des dossiers importants nous attendent et nécessiteront de nombreuses réunions de travail et de concertation avant d'être mis en œuvre.

Pour vous tenir informés sur l'évolution de ces dossiers et sur la vie de notre commune, nous nous engageons à communiquer.

La publication de ce bulletin municipal qui, nous l'espérons, est le premier d'une longue liste, y contribuera.

Bonne lecture à tous !

Françoise DELASALLE

La Mairie

La Mairie est ouverte au public les lundi et jeudi de 18h à 19h30.

Le secrétaire de Mairie est Mr Philippe LHERONDEL.

Tél : 02 31 65 21 37

Fax : 02 31 64 82 85

E-Mail: st-martin-aux-chartrains@wanadoo.fr

Site Internet : <http://mairie.pagespro-orange.fr/smac14/>

Formalités :

- Cartes d'identité, passeports, sorties du territoire : Les demandes doivent être déposées en mairie. Attention aux délais !
- Inscription sur les listes électorales : les demandes d'inscription sur les listes électorales sont reçues dans les mairies pendant toute l'année jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre inclus.
- Urbanisme : Avant tout projet de travaux extérieurs, consulter la mairie pour s'assurer de leur conformité avec la réglementation locale et des démarches éventuelles à effectuer.

Manifestations

- La messe des charitons a été célébrée à l'église de Saint-Martin le 10 mai 2008. A cette occasion trois nouveaux membres ont été reçus portant le total des membres à neuf.
- Repas des anciens :

Cette année, le repas des anciens s'est déroulé le 17 mai 2008, à l'auberge du Douet de La Taille. Ce fut l'occasion d'inviter les aînés de 65 ans et plus et de mettre à l'honneur les deux doyens de l'assistance Madame Jeanne Lemée et Monsieur René Blin.



- Comité des fêtes :



La fête des voisins a connu un grand succès le 27 mai dernier avec une participation encore plus nombreuse que l'année précédente. Félicitations à Mme Bouletoux qui a remporté avec brio le concours de pesée du colis mystère.

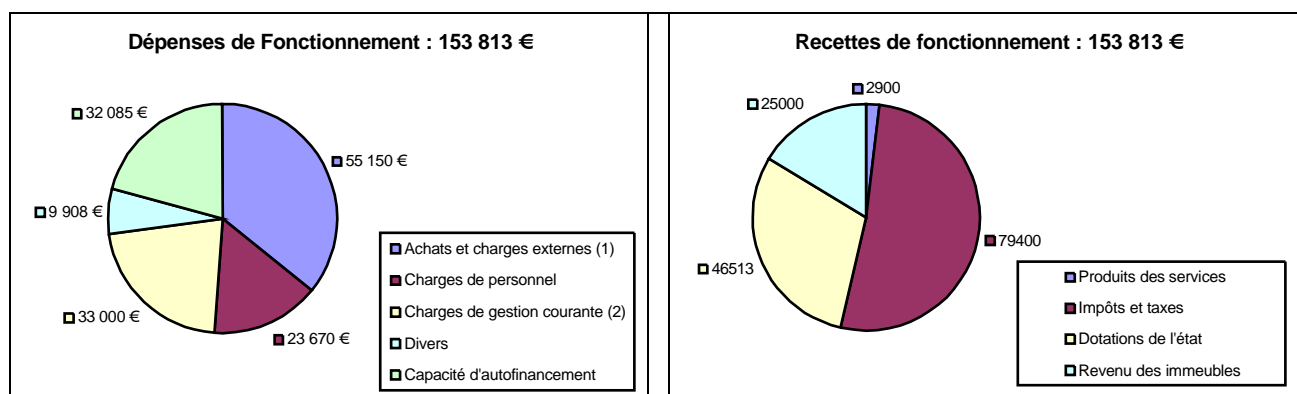
Les prochaines dates à retenir sont :

- 18 juin 2008 : Assemblée générale
- 20 juillet 2008 : Repas champêtre
- 25 octobre 2008 : Dîner dansant
- 6 décembre 2008 : Téléthon
- 21 décembre 2008 : Arbre de Noël

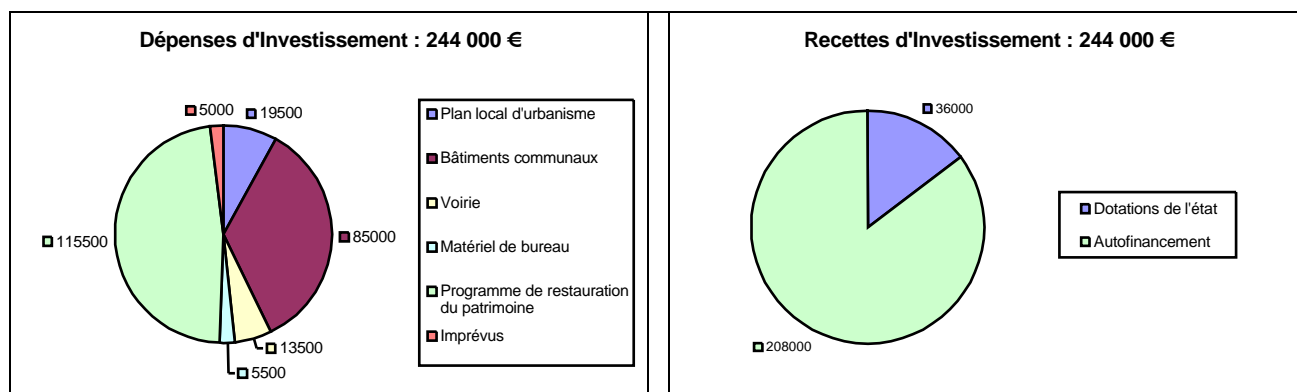
Salle des fêtes

- Tarifs :
 - Totalité de la salle : 360 €
 - Petite salle : 180 €
 - Vin d'honneur : 100 €
 - Associations : 260 €
 - Goûter (uniquement le mercredi) : 50 €
- Réservation et retrait des clés à la mairie aux heures de permanence.
- Pour le week-end retirer la clé à la mairie le jeudi et la rendre le lundi.

Budget communal 2008



- (1) Fournitures, maintenance, entretien, honoraires et frais
(2) Indemnités, participations et subventions versées



Dossiers en cours

- **Voirie** : Dès son élection le conseil municipal a visité toutes les voies communales pour établir la liste des travaux à effectuer.
- **Sécurité routière** : Nous avons rencontré l'agence routière du Conseil Général (responsable des routes départementales) le 17 avril 2008 afin d'examiner avec eux les possibilités d'améliorer la sécurité de tous.
- **Assainissement** : projet à l'étude avec une commune voisine.
- **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** : en cours d'élaboration.

Votre avis

Un bulletin municipal c'est bien ...avec un nom c'est mieux !

Nous avons pensé à :

1. *La Gazette de Saint-Martin*
2. *L'Écho de Saint-Martin*
3. *Entre nous*
4. *Autre* : _____

Qu'en pensez vous ?

Merci d'utiliser ce coupon pour donner votre avis

ou nous renvoyer votre réponse par mail à st-martin-aux-chartrains@wanadoo.fr



Déchets

- Sac jaune (voir prospectus joint). Les sacs sont délivrés en mairie.
- Dates de ramassage des ordures ménagères : le mardi matin toute l'année et le vendredi matin (sauf sac jaune) en période estivale. Passage de bonne heure, sortir les poubelles la veille au soir.
- Déchetterie de Pont l'Évêque (horaires et adresse sur le prospectus).
- Une collecte de textiles à l'initiative de Blangy-Pont l'Évêque Intercom est programmée. Un camion stationnera sur le parking face à la mairie le mardi 24 juin de 11h00 à 13h00.

Vivre en bons voisins

Jardinage / Bricolage :

Un arrêté préfectoral en date du 30 août 1991 fixe certaines dispositions concernant les bruits de voisinage : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

du Lundi au Vendredi de :
8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
le Samedi de :
9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
le Dimanche et jours fériés de :
10h00 à 12h00

Déchets verts :

Les « déchets verts » (éléments issus de la tonte de pelouse et taille de haies et d'arbustes, résidus d'élagage...) seront de préférence conduits à la déchetterie de Pont l'Évêque ou compostés. En effet le règlement sanitaire départemental en interdit le brûlage à l'air libre (Article 84 du règlement sanitaire départemental).

Etat civil

Mariage : Aurélie MASPETIOL et Maxence de VIENNE le 2 mai 2008.

Naissance : Maxance GUILBERT, fils de Nicolas GUILBERT et Céline SEROT le 5 mai 2008.

----- 

Coupon de retour à la Mairie de Saint-Martin aux Chartrains